



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Crack

Question écrite n° 3001

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'arrivée en France d'un réseau de vente de crack. Il s'inquiète de la propagation, notamment dans certains quartiers de Paris, de cette substance qui a des conséquences désastreuses sur l'individu et demande quelles seront les mesures particulières prises pour enrayer la vente de cette drogue avant que cela ne devienne un véritable fleau.

Texte de la réponse

Ce produit nouveau a fait son apparition sur le sol national d'une manière épisodique, dans les Antilles françaises. La présence du crack sur le marché parisien remonte à 1989 et concerne actuellement et, essentiellement, le milieu des dealers d'origine antillaise. Les services répressifs français n'ont pas manqué de réagir : 1990. - Saisie de 90 « cailloux » au cours de 7 affaires (3 en région parisienne, 4 dans les Antilles françaises) ; 1991. - Saisie de 400 « cailloux », 17 affaires élucidées (5 aux Antilles et 12 en région parisienne et couronne) ; 1992. - 105 saisies portant sur 1,948 kilogrammes aux Antilles et en région parisienne. Ces affaires ont entraîné 199 interpellations : 6 trafiquants internationaux ; 21 trafiquants locaux ; 46 revendeurs et usagers revendeurs et 126 usagers. Au 6 juillet 1993, 3,131 kilogrammes de crack en 35 saisies ayant entraîné 65 interpellations, ont été effectuées. Pour ce qui est spécifiquement de Paris et de la région parisienne, les services de polices spécialisés en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, ont localisé plusieurs secteurs où s'est manifesté le trafic de ce stupéfiant : certains squatts des 18^e et 19^e arrondissements et sur la voie publique du secteur de La Villette, au niveau de la station de métro Stalingrad. La technique de vente dite vente « en groupe » où utilisateurs et vendeurs forment une masse compacte, difficilement infiltrable, rend particulièrement difficiles et délicates les interventions de la police. Malgré ces obstacles, des opérations de surveillance et de contrôle ont été effectuées par les services de police judiciaire, à la diligence du préfet de police. Elles ont permis depuis 1992 l'identification de 200 individus, l'arrestation de 81 personnes en relation avec le trafic de crack, et le démantèlement de deux officines de fabrication de cette drogue. La lutte contre la propagation de ce nouveau produit, classe stupéfiant, s'inscrit à part entière au même titre que les autres produits, comme une des priorités des pouvoirs publics en général et des services spécialisés de la police nationale, en particulier : instructions leur ont été renouvelées pour que ce phénomène encore marginal puisse être contenu dans toute la mesure du possible.

Données clés

Auteur : [M. Poniatowski Ladislas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3001

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1794

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2959